



Que faire en cas de problème avec mon opérateur mobile orangee

Par **pegaze378**, le **12/01/2009** à **01:16**

bonjour,

cela fais 3 mois que j'ai des soucis avec orange ils se sont trompé avec mon forfait il me facture des appels gratuits je l'ai appelé plusieurs fois pour résoudre ce problème entre les fois où ils sont désagréable ou il me racroche au nez.

Il reconnaisse leur erreur il me disent de pas m'inquiéter qu'il me rembourse les sommes facturées à tort, mais rien est fait comme je n'en peux plus de cette situation je leur ai envoyé un courrier en recommandé en leur disant que je souhaite résilier mon abonnement et qu'il me rembourse les sommes facturées à tort.

Il me répond qu'il résilie mon abonnement le 29/05/09. et rien au sujet de mes sommes perçues à tort.

si quelqu'un a une solution merci bcp

Par **lauren**, le **25/03/2009** à **22:19**

Bonjour,

Le service client Orange a un service de réclamation et un service de résiliation.

Apparemment votre courrier n'a été traité que par le service de résiliation.

Soit vous adressez un nouveau courrier au service de réclamation, soit vous les appelez en demandant à être mis en relation avec ce service. Car s'ils ont reconnu leur erreur le remboursement doit être effectué sur vos prochaines factures